

PLAN DE CONSERVATION

Parc national de l'Île-Bonaventure-et-
du-Rocher-Percé

2022-2027



Équipe de réalisation

Pascal Lantin	Responsable de la conservation et de l'éducation du parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, Sépaq
Virginie Tousignant	Technicienne en milieu naturel du parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, Sépaq
Rémi Plourde	Directeur du parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, Sépaq
Gabrielle Grenier	Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq
René Charest	Spécialiste en conservation à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Aide à la rédaction et révision

Andréanne Lemay	Chargée de projet à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq
Marc-André Villard	Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Comment citer le document :

« Sépaq, 2022, Plan de conservation 2022-2027 – Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, Sépaq. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
PILERS DU PLAN DE CONSERVATION	2
CIBLES DU PARC NATIONAL DE L'ÎLE-BONAVENTURE-ET-DU-ROCHER-PERCÉ.....	3
VULNÉRABILITÉ 1 - PROTECTION DE LA BANDE MARINE.....	4
VULNÉRABILITÉ 2 - DÉRANGEMENT DES OISEAUX MARINS.....	6
VULNÉRABILITÉ 3 - PROTECTION DE L'OCÉANITE CUL-BLANC	8
RÉFÉRENCES	10

AVANT-PROPOS

La mission des parcs nationaux du Québec est d'assurer la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, et de les rendre accessibles afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures.

Pour réaliser cette mission, la Politique sur les parcs nationaux du Québec (MFFP, 2018) prévoit différents outils, dont le plan de conservation et le programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE). Le plan de conservation est un outil de planification qui détermine les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités, ainsi que l'ensemble des stratégies et actions à réaliser en matière de conservation pour les cinq prochaines années. Le PSIE est un outil de surveillance qui regroupe plusieurs indicateurs qui visent à déterminer l'état de santé des parcs nationaux, et sert d'assise à la réflexion menant à l'élaboration des plans de conservation.

Les plans de conservation 2022-2027 constituent la troisième génération de plans de conservation des parcs nationaux du sud du Québec gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Le processus de réalisation de ces plans s'appuie sur les standards ouverts pour la pratique de la conservation. Le *Conservation Measures Partnership* (CMP), un partenariat regroupant des agences publiques, des organismes non gouvernementaux et des d'entreprises privées, a élaboré cet ensemble de principes et de pratiques standardisés au niveau international afin de faciliter la planification de la conservation (CMP, 2020).

Finalement, les plans de conservation s'inscrivent dans la vision du développement durable de la Sépaq qui adhère au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses 17 objectifs. Les plans de conservation contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable, plus particulièrement à l'objectif 15 (vie terrestre).

Portrait du parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé a été créé en 1985 et préserve un territoire de 5,8 km² inclus dans la région naturelle du versant de la Baie-des-Chaleurs. Le paysage est dominé par le rocher Percé, ce géant calcaire du Dévonien (-400 Ma), qui préserve une centaine d'espèces fossiles, et au large duquel apparaît une île de conglomérat du Carbonifère (-310 Ma), l'île Bonaventure. L'île abrite une succession de milieux naturels, passant de la plage aux falaises, aux prairies naturelles, aux tourbières et aux forêts boréale et tempérée. Elle est peuplée de près de 387 espèces végétales, dont quelques espèces rares et arctiques-alpines. L'île est aussi un sanctuaire pour plus de 200 000 oiseaux marins et le refuge de la plus accessible colonie de fous de Bassan au monde. Un important patrimoine bâti est présent sur l'île. Ce patrimoine est le reflet d'une riche histoire humaine.

PILERS DU PLAN DE CONSERVATION

La structure que prend la troisième version des plans de conservation est déclinée en trois entités centrales qui orientent nos actions, soit les cibles de conservation, les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités.

Cibles de conservation

Les cibles de conservation sont les éléments clés au cœur de la création et de la mission du parc national. C'est ce que l'on souhaite conserver en priorité. Les cibles sont d'abord les milieux naturels. Elles peuvent aussi être des communautés naturelles, des espèces clés¹, des sites ou éléments historiques, archéologiques, paléontologiques ou environnementaux. Les cibles constituent un sous-ensemble du patrimoine naturel et humain du parc national, et leur protection permet d'assurer la conservation de l'ensemble du parc.



Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation prioritaires mettent de l'avant les éléments sur lesquelles nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Ils peuvent être définis comme étant des situations jugées problématiques qui engendrent des conséquences importantes sur l'une ou plusieurs cibles de conservation, et pour lesquelles nous faisons le choix de mettre en priorité nos énergies au cours des cinq prochaines années.



Vulnérabilités

Les vulnérabilités, tout comme les enjeux de conservation, mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Elles réfèrent à des situations pour lesquelles les connaissances ne permettent pas de confirmer l'état de santé d'une ou de plusieurs cibles de conservation. Il peut aussi s'agir de situations actuellement acceptables, mais pour lesquelles il y a un risque de dégradation future.



¹ Espèce dont la présence est d'une grande importance pour plusieurs autres organismes, et dont la disparition pourrait entraîner celle d'autres espèces et modifier grandement le fonctionnement des écosystèmes.



Cibles du parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Les cibles de conservation du parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et leur viabilité sont présentées dans cette section. La viabilité représente la capacité qu'ont les cibles de conservation de résister ou de se remettre de perturbations anthropiques et de se maintenir dans le temps sans intervention de notre part. Elle est évaluée à partir des indicateurs du PSIE et de la connaissance fine du territoire et permet d'identifier à quels endroits l'équipe du parc national doit concentrer ses énergies afin d'assurer la conservation de l'ensemble des milieux naturels et culturels qui le composent.

CIBLE 1 – MILIEUX FORESTIERS

ÉTAT BON

- ↳ Notre niveau de connaissance de la cible indique que les milieux semblent évoluer naturellement, et que des interventions de la part du parc national ne sont pas nécessaires afin d'assurer leur conservation à long terme.

CIBLE 2 – MILIEUX OUVERTS

ÉTAT BON

- ↳ Notre niveau de connaissance de la cible indique que des interventions de la part du parc national ne sont pas nécessaires afin d'assurer sa conservation à long terme. Un point de vigilance est toutefois souligné par la présence de la drave à graines imbriquées, une plante endémique au golfe du Saint-Laurent.

CIBLE 3 – BANDE MARINE

ÉTAT INCONNU

- ↳ Très peu de connaissances sont actuellement disponibles, il est donc impossible de statuer sur l'état de santé de la cible. La fréquentation par des embarcations nautiques et par des plongeurs soulève toutefois un point de vigilance.

CIBLE 4 – PATRIMOINE BÂTI HUMAIN

ÉTAT BON

- ↳ Des suivis et des entretiens constants sont effectués sur les bâtiments patrimoniaux. Des interventions de la part du parc national ne sont pas nécessaires afin d'assurer leur conservation à long terme.

CIBLE 5 – OISEAUX MARINS

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ Le suivi de la population de fou de Bassan et l'observation de dérangement des colonies d'oiseaux par des embarcations indiquent que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.

CIBLE 6 – OCÉANITE CUL-BLANC

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ Le suivi de la population d'océanite cul-blanc et la présence de signes de prédation indiquent que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation à long terme de la cible.



Le parc national de L'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé ne présente actuellement aucun enjeu de conservation. En revanche, trois vulnérabilités ont été identifiées.



Vulnérabilité 1 – Protection de la bande marine

Mise en contexte

Le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé comprend le secteur historique Charles Robin, le secteur de l'Île-Bonaventure, le secteur du Rocher-Percé et le secteur marin, une bande de 100 mètres autour de l'île Bonaventure et du rocher Percé (**Cible 3**). Facilement accessible, le secteur marin est un endroit convoité par les plongeurs. Les écosystèmes sous-marins situés autour de l'île abritent une importante diversité biologique et une grande variété de paysages attrayants.

La plongée sous-marine peut déranger la faune et constituer une menace à la conservation de la bande marine. Cette menace est exacerbée par la complexité de la surveillance et le faible niveau de connaissances des impacts des activités reliées à la plongée sous-marine sur la faune aquatique.

En 2010, une première phase de caractérisation des fonds marins a été réalisée par le réseau d'observation des mammifères marins (ROMM) dans le cadre d'un projet sur l'impact de la plongée (ROMM, 2011a). Cette étude a permis de dresser un portrait partiel des espèces présentes, notamment en confirmant la présence du loup atlantique (*Anarhichas lupus*), une espèce dont le statut est préoccupant au Canada et qui est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. L'étude de caractérisation a aussi permis de mettre en évidence les impacts associés aux activités de plongée. Découlant de cette étude, un plan de gestion de la bande marine présentant différentes recommandations a été élaboré par le ROMM en collaboration avec le parc et d'autres partenaires pour la protection des sites de plongée autour de l'Île Bonaventure (ROMM, 2011b).

Dans le cadre du dernier plan de conservation, une version préliminaire d'un plan de protection de la bande marine a été élaborée par l'équipe du parc national, il reste toutefois à définir clairement un protocole de suivi de l'état de la bande marine afin de mettre en œuvre le plan.

Buts et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, l'équipe du parc est en mesure de confirmer si les activités de plongée sous-marine ont un impact sur biodiversité de la bande marine et des mesures sont mises en place au besoin** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Suivi de l'impact de la plongée sous-marine sur la biodiversité

Objectifs

À l'hiver 2022, un protocole de suivi des impacts de la plongée sur les fonds marins est réalisé en collaboration avec l'Aquarium du Québec.

À l'été 2023, le protocole de suivi des impacts de la plongée sous-marine dans la bande marine est mis en place sur le terrain pour 3 à 5 ans.

À la fin de l'étude, on est en mesure de confirmer si des impacts sont présentes.

Stratégie 2

Établissement du plan de protection de la bande marine

Objectifs

D'ici 2027, un plan de protection de la bande marine est élaboré et mis en œuvre en fonction des résultats du suivi des impacts de la plongée sur les fonds marins.

Après la rédaction et la mise en place du plan de protection, le club de plongé de Percé met en application les mesures de protection du plan.



Vulnérabilité 2 – Dérangement des oiseaux marins

Mise en contexte

Le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé abrite plus de 200 000 oiseaux marins de 11 espèces distinctes (**Cible 4**), qui nichent sur les falaises et plateaux du parc. L'espèce la plus abondante, le fou de Bassan (*Morus bassanus*), est l'emblème du parc. L'île Bonaventure est le lieu de la seconde plus grande colonie au monde, qui est aussi la plus accessible, grâce aux infrastructures du parc. Le vent, les assauts des marées et le gel-dégel ont permis la création de sites favorables à la nidification, tandis que la proximité de la ressource alimentaire marine et l'isolement par rapport au continent font de ces lieux un habitat de choix pour la nidification.

L'île Bonaventure est située à 3,5 km de la côte gaspésienne et est accessible uniquement par voie maritime. Pendant la saison estivale, un service de croisières et de traversiers privés opérés par des entreprises locales de bateliers assure la liaison entre la côte et l'île.

La navigation constitue l'une des sources importantes de dérangement des oiseaux marins, principalement lorsque les embarcations nautiques, tant les bateaux de croisières, les bateaux privés que les kayaks, s'approchent trop près des aires de reproduction, d'élevage et d'alimentation. Cela peut entraîner des effets négatifs affectant la survie des jeunes et des œufs. Des comportements de vigilance et d'alerte, voire l'envol des adultes et parfois même la désertion temporaire de la colonie sont des effets directs du dérangement, alors que des effets indirects, plus difficilement observables, peuvent conduire à la diminution des populations, voire à l'abandon des colonies. Ces effets indirects peuvent se manifester par l'épuisement des oiseaux, l'abandon des couvées ou la prédation des œufs ou des jeunes.

Outre la navigation de plaisance, les feux d'artifice et la présence illicite de visiteurs au pied du Rocher Percé sont également source de dérangement pour les oiseaux marins. La fréquence, l'intensité et la période de l'année sont des éléments importants à prendre en considération afin d'évaluer l'impact des feux d'artifice sur la faune aviaire. Une revue de littérature réalisée en 2022 confirme le tout et conclut que l'impact de feux d'artifice au village de Percé se ferait sentir sur les colonies du Rocher Percé, tandis que l'impact serait faible sur les colonies de l'île localisées à l'opposé du village (Villard, 2022). La présence de piétons au Rocher Percé, en plus de représenter un risque de blessures pour ceux qui s'aventurent, cause un dérangement pour les oiseaux qui nichent sur les parois.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, les sources de dérangement des oiseaux marins fréquentant l'Île Bonaventure et le Rocher Percé ont diminuées** ». Pour atteindre ce but, quatre stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Code d'éthique des bateaux de croisière

Objectifs

En 2023, un code d'éthique est signé par les bateliers.

À partir de 2023, une rencontre annuelle avec les employés des bateliers a lieu afin de les sensibiliser.

Stratégie 3

Limitation de l'accès au Rocher Percé

Objectifs

À partir de 2022, l'accès au Rocher Percé est interdit.

À partir de 2022, une nouvelle signalisation est mise en place, une stratégie de fermeture des accès et de patrouille est aussi mise en œuvre.

Stratégie 2

Sensibilisation des kayakistes

Objectif

D'ici la fin de l'été 2022, des panneaux de sensibilisation sont installés.

Stratégie 4

Réglementation sur les feux d'artifice

Objectif

D'ici la fin de l'été 2022, la municipalité de Percé a adopté une réglementation sur les feux d'artifice afin d'en interdire l'utilisation entre avril et octobre.



Vulnérabilité 3 – Protection de l’océanite cul-blanc

Mise en contexte

L’île Bonaventure abrite une petite colonie d’océanite cul-blanc (*Oceanodroma leucorhoa*) (**Cible 5**), dont la population de l’Atlantique est désignée menacée au Canada et susceptible d’être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Environ 5 millions d’océanites cul-blanc nichent sur les terres entourant le golfe du Saint-Laurent, principalement dans les provinces de l’Atlantique, l’île Bonaventure étant le seul site de nidification connu de cette espèce en Gaspésie. Au parc national de l’Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, cet oiseau niche dans les prairies côtières du côté ouest de l’île. Des terriers sont également retrouvés sur la lisière forestière, le long du sentier des Mousses et du chemin du Roy jusqu’à la baie des Marigots.

Dans le dernier plan de conservation (2017-2022), la population d’océanite cul-blanc avait été identifiée comme vulnérable. Des actions avaient dès lors été mises en place pour suivre l’espèce et protéger ses sites de reproduction. Un inventaire annuel est mené depuis 2016. Le dernier inventaire, réalisé en juin 2021, fait état d’une cinquantaine d’observations visuelles et auditives. Bien que les données suggèrent une certaine stabilité, l’inventaire ne permet pas de conclure si la population se maintient ou non.

L’une des principales pressions pouvant affecter la viabilité de l’océanite cul-blanc au parc national est la prédation par le renard roux (*Vulpes vulpes*), qui s’attaque à la fois aux œufs, aux oisillons et aux adultes dans les terriers (COSEPAC, 2020). Il y a présence de deux autres prédateurs qui ont vraisemblablement un impact sur la population d’océanite, soit la petite nyctale (*Aegolius acadicus*) et l’hermine (*Mustela erminea*). De la même manière que pour l’inventaire des océanites, les données actuelles sont qualitatives et ne sont donc pas suffisantes pour confirmer l’importance du niveau de prédation. Le manque de données tant sur l’état de santé de la population d’océanite que sur le taux de prédation indique que le parc doit développer un protocole de recherche afin de déterminer le taux de survie des nids et d’assurer, le cas échéant, la protection de cette espèce menacée.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, la population d'océanite cul-blanc qui nidifie sur l'île est stable ou en augmentation** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

État de santé et suivi de l'espèce

Objectif

D'ici 2025, l'état de la population d'océanites cul-blanc de l'île est connu et les menaces à la survie de la population sont confirmées par une étude scientifique.

Stratégie 2

Protection des sites de reproduction

Objectif

À partir des conclusions de l'étude, des mesures de protection de la nidification de l'oiseau sont en place, si nécessaire.

RÉFÉRENCES

- Conservation Measures Partnership (CMP), 2020, Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0 (<https://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French.pdf>)
- COSEPAC, 2020, Océanite cul-blanc (*Oceanodroma leucorhoa*) (population de l'Atlantique) : évaluation et rapport de situation du COSEPAC au Canada 2020. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/evaluations-rapports-situations-cosepac/oceanite-cul-blanc-2020.html#toc9>
- Ministère Forêt, Faune et Parcs, 2018, Politique sur les parcs nationaux du Québec, Gouvernement du Québec, 48 p.
- Réseau d'observation de mammifères marins (ROMM), 2011a. Rapport de l'étude de caractérisation des activités et des sites de plongée de l'île Bonaventure (percé). Saison d'observation 2010. ROMM, Rivière-du-Loup, Québec. 33 p.
- ROMM, 2011b, Plan de gestion pour la protection des sites de plongée autour de l'île Bonaventure. Document produit en collaboration avec le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et les partenaires de la table de concertation. Rivière-du-Loup, Québec. 32 p.
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), 2018, Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec - Rapport 2013-2017
- Villard, M.-A. 2022. Effets des feux d'artifice sur les oiseaux. Revue de littérature scientifique. Sépaq.